



Marché de Prestations de Complémentaire Santé n°03-2021-01-PCSBS-GAGC

Marché passé selon les dispositions des articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 relatif au code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} Avril 2019.

Prestations de complémentaire santé au bénéfice des salariés de la STGA

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR ENTITE ADJUDICATRICE

SOCIETE DE TRANSPORT DU GRAND ANGOULEME (STGA)
554 Route de Bordeaux – BP 32 322
16023 ANGOULÊME Cedex

OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent cahier des charges concernent : les prestations de complémentaire santé au bénéfice des salariés de la STGA (Société de Transport du GrandAngoulême).

PROCEDURE RETENUE

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code des marchés publics relatif au code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} Avril 2019.

DUREE DU MARCHE

Les garanties prennent effet à compter du 1^{er} Janvier 2022 à 00 heure pour une durée de 4 ans courant jusqu'au 31 Décembre 2025 à minuit, avec possibilité de résiliation annuelle incluant le respect d'un préavis de 4 mois pour chacune des parties, à compter de la date d'échéance pour les deux parties.

Il pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt, pour une durée ne pouvant excéder un an.

DUREE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

CRITERES RETENUS POUR LA SELECTION DES OFFRES

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, l'ensemble des critères est énoncé uniquement dans le dossier de consultation du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le dossier de consultation pourra être téléchargé sur la plateforme <https://www.achatpublic.com> via le lien suivant :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_e6sWQeClcm&v=1&selected=0

CONDITIONS DE REMISES DES OFFRES

Date limite de remise des offres : le 20 Juillet 2021 à 17heures

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION

1^{er} Juin 2021